



## TITRE : Comprendre et animer le CSE

### Présentation de la formation :

Le comité social et économique (CSE) remplace les représentants élus du personnel dans l'entreprise. Il fusionne l'ensemble des IRP, DP, CE et CHSCT.

**Durée :** 7 heures

**Tarif :** 500 €/ personne

**Domaine :**

RH / gestion du personnel

**Public :** Chef d'entreprise, responsable des R.H., collaborateurs R.H., chargés de relations sociales ...

**Prérequis :** Connaissance des entreprises industrielles

### Objectifs de la formation

- Comprendre le rôle du C.S.E.
- Mettre en œuvre les règles de fonctionnement du C.S.E.
- Identifier les obligations de l'employeur.
- Repérer les prérogatives du CSE dans les domaines économique et social.

### Programme

Nouveau paysage de l'instance unique de représentation du personnel :

- Composition et mandat (durée/ nombre de mandats/ remplacement en cours de mandat)
- CSE moins de 50 salariés / CSE plus de 50 salariés
- Délégués de proximité
- Conseil d'entreprise

Mise en place du CSE :

- Organisation des élections professionnelles du CSE

Statut des représentants du personnel :

- Crédit d'heures / libertés liées au statut (déplacement, réunions ...)
- Secret professionnel et obligation de discrétion
- Protection contre le licenciement
- Formation des membres

Moyens des représentants du personnel :

- Moyens financiers (budget de fonctionnement/ budget œuvres sociales)
- Moyens matériels (locaux et aménagement, personnel, ...)
- Commissions du CSE
- Règlement intérieur du CSE
- BDES
- Etablissement et contrôle des comptes du CSE

Attributions du CSE :

- Dans les entreprises d'au moins 11 salariés
- Dans les entreprises d'au moins 50 salariés (attributions économiques et professionnelles/ attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail)
- Réunions/ modalités de consultation du CSE
- Activités sociales et culturelles
- Recours à l'expertise
- Négociation collective dans les entreprises dépourvues de délégué syndical

### Les points forts

**Formation animée par Philip PAILLARD et Yann PROBST (juristes UIMM de l'Ain)**

- Apports théoriques
- Études de cas pratiques et simulation de situations d'entretien
- Travaux en sous-groupes et partage d'expérience
- Remise d'un support stagiaire et d'un guide de réalisation des descriptifs

**Organisme de formation :**

**AGIR INDUSTRIE SERVICES**

1, bis Allée des Tyrandes

01960 PERONNAS

contact-lb@agir-industrie.fr

